

Genève, le 31 mai 2019



syndicat

**interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs**

Grève des femmes* : Les chômeuses se mobilisent

En matière d'égalité, les chômeuses n'échappent malheureusement pas aux discriminations que subissent les femmes* :

- pratiques discriminatoires de l'ORP en matière d'aptitude au placement et de mesures de placement,
- reproduction par l'assurance-chômage des inégalités persistantes dans le monde du travail.

Parce que la grève des femmes* /féministe du 14 juin est aussi l'affaire des chômeuses, revendiquons nos droits

le 14 juin 2019 à 10h devant l'OCE

NON aux pratiques discriminatoires de l'OCE à l'égard des chômeuses

Carmen, Claire, Alice et Alba sont couturière, avocate, rédactrice, infirmière. Elles ont travaillé 2 ans, 14 ans ou 23 ans et ont perdu leur emploi.

En théorie, elles ont droit à des prestations de l'assurance chômage et au soutien de l'OCE – cours de perfectionnement et stage - pour retrouver rapidement un emploi durable qui correspond à leurs qualifications.

- **Au lieu de cela, elles sont orientées par l'ORP vers des postes de femmes de ménage, nettoyeuses, assistantes administratives, gouvernantes, gardes d'enfants, auxiliaires de vie. Bref, vers les emplois précaires, mal rémunérés, qui ne valorisent pas leurs compétences.**

Carmen, Claire, Alice et Alba sont aussi maman, grand-maman, sœur, fille, épouse-conjointe. Elles font le ménage, préparent les repas, gèrent le foyer, prennent soin des enfants et petits-enfants, aident leurs proches malades ou âgés. Bénévolement !

- **A cause de cela, elles doivent sans arrêt prouver à l'ORP qu'elles ne profitent pas abusivement des indemnités de chômage.**
- **Tandis que la question n'est jamais posée aux hommes, l'ORP demande systématiquement aux chômeuses ayant un ou des enfants de fournir une attestation de garde, sous peine de perdre le droit au chômage.**

Pourtant, une directive du SECO (Bulletin MT/AC 2004/4) mentionne clairement quelques principes à respecter pour satisfaire à l'exigence de non-discrimination sexiste :

- *les personnes au chômage des 2 sexes sont traitées de la même manière ;*
- *les mêmes possibilités sont données aux femmes et aux hommes d'exercer leurs droits tout au long du processus de réinsertion (information initiale, entretiens de conseil et de contrôle, assignation, placement, etc.) ;*
- *les mesures de marché du travail (mesures de formation, mesures d'emploi, mesures spéciales et autres mesures) sont ouvertes également à tous les assurés – à proportion de leur aptitude au placement et compte tenu de leur situation personnelle (p. ex. devoir d'assistance) ;*
- *les allocations d'initiation au travail et les allocations de formation sont allouées sans discrimination fondée sur le sexe de l'allocataire ;*
- *la qualité des cours assignés est en adéquation avec les profils des assurés ;*
- *les inégalités constatées sont éliminées par des mesures appropriées.*

NON à la déqualification des travailleuses par le chômage !

NON à la remise en cause systématique de l'aptitude au placement des chômeuses ayant des responsabilités familiales !

NON à une assurance-chômage qui reproduit les inégalités du monde du travail

Claire et Alba ont travaillé à temps partiel, soit parce que leur ex-employeur l'exigeait de manière à pouvoir user d'une flexibilité accrue de ses employées pour réduire ses coûts, soit en raison de la pénibilité physique du travail, soit en raison de l'inégalité de répartition des charges domestiques et des soins au sein du couple.

Carmen recevait 3200 frs pour un plein temps, tandis qu'Alice était rémunérée moins que ses collègues masculins pour le même travail.

Arrivées au chômage, leur faible revenu s'est répercuté sur le montant des indemnités, les plongeant dans une situation économique extrêmement précaire.

Alba quant à elle a eu toutes les peines du monde à trouver un emploi durant sa grossesse, et a été licenciée dès son retour de congé maternité. Ne totalisant pas 18 mois de cotisations à l'assurance-chômage avant son inscription, son droit à cette dernière a été réduit.

- **La loi sur l'assurance-chômage a été conçue il y a 27 ans par des hommes et pour les hommes. Elle ne tient compte ni des discriminations indirectes à l'égard des femmes sur le marché du travail, ni des tâches d'éducation ou d'assistance qui leur incombe majoritairement.**

NOUS EXIGEONS

- ⇒ **Un changement de cap de l'OCE en matière de traitement des chômeuses.**
- ⇒ **La suppression de l'exigence systématique pour les chômeuses d'une attestation de garde d'enfant lors de l'inscription.**
- ⇒ **Une meilleure prise en compte des qualifications et parcours professionnels des femmes lors d'attribution de cours et d'assignations à des emplois, en tenant compte de l'ancienneté.**
- ⇒ **Une formation non-sexiste des conseillères-ers ouvertes aux**

caisses de chômage et conforme à la réglementation LACI et sa mise en œuvre dans les directives.

- ⇒ **Une loi sur le chômage qui garantisse une meilleure protection des femmes qui interrompent leur carrière ou qui sont obligées de travailler à temps partiel.**

**STOP aux discriminations contre les chômeuses !
Participons à la grève des femmes*/féministe le 14 juin 2019 !**

Grève des femmes* / féministe du 14 juin

Chômeuses en lutte et pour le droit au travail digne

10h **Rassemblement et action devant l'OCE**

Puis rejoignons ensemble d'autres actions organisées dans le quartier :

12h **Pique-nique à la place des Grottes**

14h **Animations sur la place de la Navigation**

14h30 **Cortège au départ de la place de la Navigation**

16h **Rassemblement sur la Plaine de Plainpalais**

17h **Départ de la manifestation**

ATTENTION !

Si vous avez un rendez-vous à l'ORP ou toute mesure du marché du travail (cours, stages, emploi temporaires, emploi de formation, etc.) le 14 juin, nous vous incitons à vous y rendre pour ne pas risquer de sanction.

Retrouvez le programme complet du 14 juin sur sit-syndicat.ch et sur 14juingeneve.ch


**caisse de
chômage**

Rue de Montbrillant 38

Tous les jours de 9h à 13h

Rue des Chaudronniers 16

Mardi de 14h à 17h

Permanence téléphonique tous les jours

de 9h à 12h caisse@sit-syndicat.ch

**Nouvelle antenne
Nouveaux horaires**